

Novexco

**Rapport de Novexco Inc.
et S.P. Richards Canada Co. Ltd**

**en vertu de la Loi sur la lutte contre le
travail forcé et le travail des enfants dans
les chaînes d'approvisionnement**

1. Introduction

Ce document constitue le rapport annuel (le « **Rapport** ») conformément à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « **Loi** ») et est déposé au nom des entités ci-dessous décrites, chacune étant membre du groupe corporatif de Novexco Inc. (collectivement, le « **Groupe Novexco** » ou « **nous** ») :

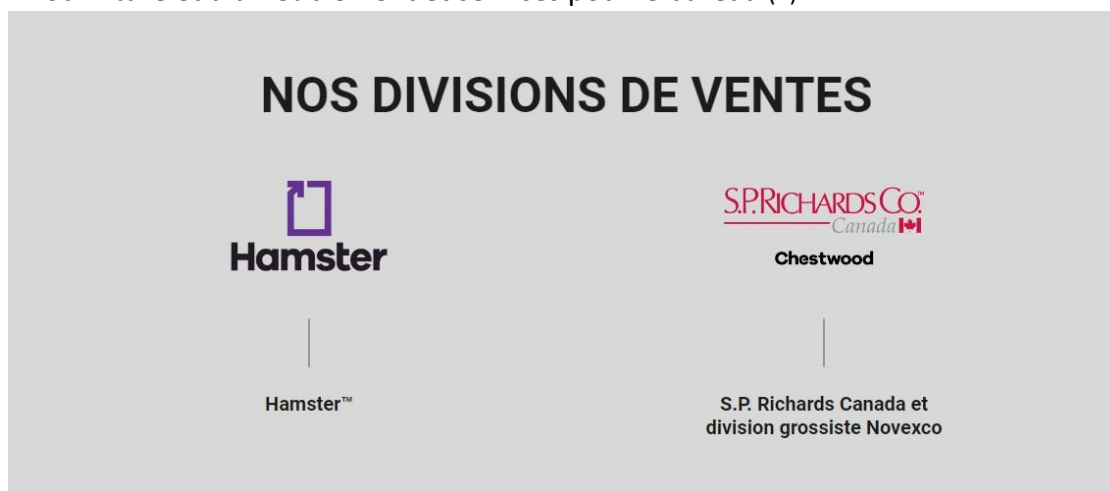
- Novexco inc. ; et
- S.P. Richards Canada Co. Ltd,

(chacune étant une « **Entité déclarante** » et collectivement désignées les « **Entités déclarantes** ») couvrant leur exercice financier respectif pour la période de 12 mois terminée le 31 mai 2025 (la « **Période de référence** »).

2. Notre structure et nos activités commerciales

Novexco Inc. est une personne morale qui a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (« **LCSA** ») le 14 juin 1996 et S.P. Richards Canada Co. Ltd est une personne morale qui résulte de la fusion le 1er janvier 2001 de plusieurs entités en vertu de la LCSA et a été acquise par Novexco en janvier 2020. S.P. Richards Canada Co. Ltd est une filiale à part entière de Novexco Inc. et exerce ses activités dans le segment revendeur. Le segment revendeur se compose de la même gamme de produits achetés par le Groupe Novexco et fournit à des grossistes distributeurs qui, à leur tour, distribuent ces produits à plusieurs milliers de clients exploitant des segments de marché de détail et commercial.

Le siège social du Groupe Novexco est situé au 950, Place Paul-Kane, Laval (Québec) Canada H7C 2T2. Le Groupe Novexco opère les deux divisions suivantes de ventes de fourniture et d'ameublement et services pour le bureau (1) :



(1) Excluant la récente acquisition de *School Source* (1^{er} mars 2025) dont l'analyse des fournisseurs se fera dans le courant de l'exercice financier qui se terminera le 31 mai 2026.

Le Groupe Novexco est un distributeur national de marchandises constituées de fournitures et d'ameublement et services pour le bureau dont la clientèle est située au Canada. Notre mission est d'offrir des solutions d'affaires innovatrices pour le milieu de travail visant la satisfaction et la fidélité de nos différents groupes de clients.

Par l'entremise de ses 6 centres de distribution, le Groupe Novexco distribue plus de 20 000 produits de bureau à plus de 50 000 clients. Nos activités se situent dans les domaines du commerce en gros et du commerce au détail.

Au 31 mai 2025, le Groupe Novexco employait environ 385 salariés à temps plein. Des équipes internes dédiées aux négociations centralisées avec les fournisseurs ainsi qu'à la gestion des approvisionnements, comptant environ vingt (20) salariés à temps plein, planifient, négocient, organisent, gèrent et coordonnent les approvisionnements et les achats du Groupe Novexco.

3. Notre chaîne d'approvisionnement

Les produits de marque nationale et privée sont achetés par le Groupe Novexco directement auprès de fabricants ou de fournisseurs, par l'entremise des représentants du fabricant ou du fournisseur ou de courtiers. Sauf exception, le Groupe Novexco s'approvisionne auprès de plus de 200 fabricants et fournisseurs de premier niveau, principalement situés au Canada et aux États-Unis. Les achats effectués auprès de fournisseurs de premier niveau situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis, proviennent de Thaïlande et de Chine et représentent moins de 3% des achats totaux du Groupe Novexco.

4. Politique, gouvernance et processus de diligence raisonnable au travail forcé et au travail des enfants

Le Groupe Novexco rejette le recours au travail forcé et au travail des enfants au sens de la Loi, tant au sein de ses propres opérations qu'au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Pour se faire, Groupe Novexco a mis en place les politiques et la gouvernance suivante :

a. Code d'éthique, de conduite et de civisme de Novexco

Notre Code d'éthique, de conduite et de civisme, constitué des *Règles d'éthique et de déontologie de Novexco* et qui est inclut dans le manuel des employés (collectivement, le « **Code** ») s'adresse à l'ensemble de la communauté du Groupe Novexco, incluant le conseil d'administration, la direction et tous nos employés.

Ce Code établit les normes éthiques qui régissent notre environnement de travail, nos pratiques commerciales et nos interactions avec les parties prenantes externes. Le Code précise les comportements attendus des personnes concernées. Durant la Période de référence, nous avons modifié le Code afin d'y introduire un nouveau chapitre traitant de l'interdiction du travail des enfants, sauf si permis en vertu des lois du travail qui

s'appliquent à notre organisation, et de l'interdiction du travail forcé.

b. Code de conduite des fournisseurs

Au cours de la Période de référence, nous avons implanté un nouveau Code de conduite des fournisseurs. Ce nouvel outil nous permet d'énoncer de façon formelle nos attentes face à nos fournisseurs et leurs obligations à prévenir des pratiques illégales comme le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Nous accordons une importance primordiale à l'intégrité de l'entreprise, à l'approvisionnement responsable de nos produits, ainsi qu'à la sécurité et au bien-être des travailleurs tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Ces principes sont énoncés dans ce Code de conduite des fournisseurs et établit pour tous nos fournisseurs les normes minimales à respecter dans les domaines suivants :

- le traitement des travailleurs ;
- la sécurité sur le lieu de travail ;
- les pratiques commerciales éthiques.

c. Gouvernance

Par le biais de ses comités, le conseil d'administration est responsable de l'éthique et de la gouvernance d'entreprise du Groupe Novexco. Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration reçoit trimestriellement, le cas échéant, les signalements de la direction sur les enjeux de conformité du Groupe Novexco. Le *Comité de régie d'entreprise et des ressources humaines* de Novexco participe avec la direction à l'évaluation des enjeux d'éthique et fait périodiquement rapport au conseil d'administration. Le comité d'audit a, quant à lui, la responsabilité de faire le suivi relativement aux plaintes reçues en ligne avec la politique de dénonciation et fait périodiquement rapport au conseil d'administration.

Le Comité de régie d'entreprise et des ressources humaines examine annuellement le Code, les principes et lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise et formule au conseil d'administration des recommandations concernant son contenu et son application. Au cours de la dernière année, le Comité de régie d'entreprise et des ressources humaines a recommandé d'amender certaines dispositions du Code et des chartes du conseil d'administration et du Comité de régie d'entreprise et des ressources humaines afin de référer expressément à la Loi. Ces chartes ont donc été mise-à-jour en conséquence afin d'assurer une bonne gouvernance des aspects entourant l'application de la Loi.

Le conseil d'administration de Novexco inc., aidé de ses divers comités, examine annuellement les risques importants reliés à l'entreprise et ses activités. La direction du Groupe Novexco, pour sa part, poursuit son exercice d'analyse de risques et d'implantation de mesures additionnelles dans une optique d'amélioration continue visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

d. Politique de dénonciation et la protection contre les représailles

Le Groupe Novexco a bonifié sa Politique de dénonciation et la protection contre les représailles (la « Politique de dénonciation ») pour la gestion interne de ses ressources humaines et toute préoccupation à cet égard doit être prise en charge sans délai. Le Groupe Novexco met à la disposition de tous ses gestionnaires et employés un mécanisme de dénonciation afin qu'ils puissent faire des signalements de manière confidentielle. Au cours du dernier exercice, nous avons spécifié que le recours à la dénonciation visera aussi les pratiques de recours au travail forcé et au travail des enfants et ce recours s'applique également aux employés de nos fournisseurs notamment via le Code de conduite des fournisseurs.

Ces mesures visent à mieux s'outiller pour détecter et découvrir, entre autres, tout risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos opérations ou notre chaîne d'approvisionnement.

5. Évaluation des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement et les mesures déjà prises durant la Période de référence pour prévenir les risques

Durant la Période de référence, le Groupe Novexco a entrepris l'analyse des politiques et types de mesures que nos 200 plus importants fournisseurs de produits de premier niveau disent pratiquer afin de prévenir le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Cette analyse préliminaire a démontré que plus de 80% de nos fournisseurs de premier niveau sont au courant de la Loi ou ont déjà publié leur rapport en vertu de la Loi sur leur site internet affirmant ne pas avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leurs opérations.

Durant la dernière période de référence, nous avons implanté un processus de diligence avec un outil de collecte et de validation d'information sur les politiques et pratiques de nos fournisseurs, ainsi que la distribution d'un Code de conduite des fournisseurs auprès des 200 plus importants fournisseurs de produits. Nous avons également revu la cartographie de notre chaîne d'approvisionnement et confirmé que nos fournisseurs de premier niveau sont concentrés principalement au Canada et aux États-Unis. Étant donné leur situation géographique, nous estimons qu'il y a peu de risque que ces fournisseurs de premier niveau aient recours au travail forcé ou au travail des enfants.

En effet, nous nous sommes dotés d'une procédure d'évaluation du risque basée sur les réponses fournies au formulaire standardisé « *Slavery & Trafficking Risk Template* » ou « **STRT** » conçue par l'organisme Alliance pour la responsabilité sociale (« **SRA** »). Le STRT est un questionnaire largement utilisé et reconnu qui permet de colliger des données pour repérer les cas potentiels de travail forcé et de travail des enfants dans une chaîne d'approvisionnement. Il nous permet d'évaluer le risque de façon plus méthodique et standardisée.

À ce jour, nous avons envoyé le questionnaire à ces 200 plus importants fournisseurs de premier niveau et avons reçu près de 50% des réponses mais ceci représente 84% de nos achats. Nous avons également envoyé le Code de conduite à ces mêmes fournisseurs de premier niveau et avons reçu près de 52% des réponses (ou 85% de nos achats). Nous allons poursuivre les suivis pour augmenter les taux de réponse et/ou les validations nécessaires.

Basé sur l'analyse à ce jour, ces données sont encourageantes et démontrent un faible risque pour le Groupe Novexco.

Finalement, depuis janvier 2024, dans le cadre de nos Procédures administratives d'approvisionnement, nous avons intégré une disposition visant l'obligation pour le fournisseur de voir à ne pas recourir au travail forcé ni au travail des enfants. Au courant de la prochaine période de référence, nous allons inclure une clause similaire au sein de nos contrats avec nos fournisseurs. Cette clause va également faire référence à notre nouveau Code de conduite des fournisseurs.

6. Mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Au cours de la Période de référence, nous n'avons pas identifié de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, par conséquent, nous n'avons pris aucune mesure visant à remédier à de tels cas.

7. Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités

Nous n'avons pas identifié de cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement au cours de la Période de référence. En conséquence, nous n'avons pas eu à envisager de prendre ni avons pris de mesures visant à remédier à de tels cas.

8. Formation

Les employés du Groupe Novexco bénéficient régulièrement de formations personnalisées sur des sujets relatifs à l'éthique et à nos politiques internes. Tous les nouveaux employés de bureau reçoivent de la documentation et une session d'information sur le Code d'éthique, de conduite et de civisme. Rappelons que ce Code doit être lu obligatoirement par tous les employés, annuellement.

Le Groupe Novexco effectue une vigie législative constante lui permettant d'être à l'affût des derniers développements législatifs pouvant avoir un impact sur ses activités. Des discussions ont eu lieu parmi les membres de la direction durant la Période de référence concernant certaines initiatives à mettre en place, notamment des mesures d'information et de sensibilisation de toute l'organisation au regard de l'interdiction au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. À cet effet, nos

gestionnaires responsables d'identifier et de sélectionner nos fournisseurs ont reçu une formation spécifique à ce sujet.

9. Évaluation de l'efficacité

Basé sur les démarches effectuées et les outils que nous avons implantés, notamment avec le processus de diligence raisonnable, nous considérons avoir fait une évaluation satisfaisante du risque, compte tenu de notre contexte d'affaire, nos ressources internes, l'étendue de nos produits et leur provenance géographique. Dans le futur, nous poursuivrons nos actions pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.

10. Approbation et attestation

Ce rapport annuel a été approuvé par le conseil d'administration de Novexco inc., conformément à l'alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi le 31 mai 2025.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, nous attestons que nous avons examiné les renseignements contenus dans le rapport pour chacune des entités déclarantes énumérées ci-dessus. À notre connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, nous confirmons que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Pour plus de clarté, nous donnons l'attestation ci-dessus en tant qu'administrateur et dirigeant des entités déclarantes et non pas en notre nom personnel.

Daté du 31^e jour de mai 2025

Novexco inc.

Par:



Nicolas Gaudreau, Administrateur et Président du comité de Régie
d'entreprise et des Ressources humaines, j'ai le pouvoir de lier
Novexco inc.

Novexco inc.

Par:



Denis Mathieu, Président et chef de la direction, j'ai le pouvoir de
lier Novexco inc.